



DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

n°41-2023

OBJET :

Vote du budget
prévisionnel 2023 - Budget
service funéraire municipal

VOTE :

POUR :

34 (30 « Pour Miramas » +
2 « Le Renouveau pour
Miramas » + 2 « Miramas
avec vous »)

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 013-211300637-20230329-41_2023-BF



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

Séance du 29 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-neuf mars à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Viviane ROYER – Romain TONUSSI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,

Jacques BAUDOUX par Laëtitia DEFFOBIS
Fadela AOUMMEUR par Anne-Marie CHAYOT
Monique TRINQUET par Christian PEYRO
Christiane LEYDER par Maryse RODDE
Thierry QUERE par Jérémie PARDIES
Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI

Etait absent : Monsieur,

Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Objet : Vote du budget prévisionnel 2023 - Budget service funéraire municipal

Le budget prévisionnel 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes selon le tableau ci-dessous :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	88 768,00 €	88 768,00 €
Opérations réelles	50 000,00 €	1 085,35 €
Opérations d'Ordre		50 000,00 €
Restes à réaliser	38 768,00 €	
Résultat d'investissement reporté		37 682,65 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	585 466,81 €	585 466,81 €
Opérations réelles	535 466,81 €	356 900,00 €
Opérations d'ordre	50 000,00 €	
Résultat de fonctionnement reporté		228 566,81€
MONTANT TOTAL	674 234,81 €	674 234,81€

Ce budget prévisionnel a été présenté aux membres du Conseil d'exploitation de la Régie service funéraire municipal le 20 mars 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget prévisionnel 2023 de la régie SPIC funéraire municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré,

- **PROCEDE** au vote du budget prévisionnel 2023 de la régie SPIC funéraire municipal. Le vote est identique pour l'ensemble des chapitres.
- **ADOpte** le budget primitif 2023 de la Régie SPIC funéraire municipal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents aux effets ci-dessus, ainsi que la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 17/04/2023

Le Maire

Acte signé le 30 mars 2023

Frédéric VIGOUROUX